

**Bureau du 3 avril 2006**

**Décision n° B-2006-4150**

objet : **Marchés communautaires attribués à M. Olivier Poette, architecte-paysagiste - Avenant collectif de transfert au bénéfice de la société Hors Champs**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service des marchés et de la commande publique - Unité marchés publics

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 23 mars 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par acte sous seing privé en date du 23 septembre 2005 à Lyon, monsieur Olivier Poette a institué une SARL d'architecture, paysage et urbanisme, dénommée Hors Champs, immatriculée le 25 octobre 2005 au RCS de Lyon et dont il est le gérant.

Le siège social de la SARL Hors Champs est situé 24, avenue Joannès Masset - bâtiment A - 69009 Lyon.

Le présent avenant vient prendre acte de la modification du statut juridique de monsieur Olivier Poette et autorise la société Hors Champs à se substituer ainsi à monsieur Olivier Poette dans les marchés communautaires dont il est titulaire ou cotraitant à compter de la date du 1er novembre 2005.

Cinq marchés passés avec la Communauté urbaine et non soldés sont concernés :

- *direction de l'eau* :

. marché n° 000902F : modification de la station de pompage Saint-Irénée à Lyon ;

- *direction générale au développement urbain* :

. marché n° 2002-033 : aménagement paysager ZAC du Nouveau Bourg à Saint Romain au Mont d'Or ;

- *direction de la voirie* :

. marché n° 2003-352 : rue du Professeur Depérêt à Tassin la Demi Lune,  
. marché n° 050153P : requalification de la grande rue de Vaise à Lyon 9°,  
. marché n° 040819T : aménagement du carrefour Salengro et de la RD 15 à Pierre Bénite.

Cet avenant ne change en rien les marchés susvisés ;

Vu ledit avenant collectif de transfert ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** ledit avenant collectif de transfert au bénéfice de la SARL Hors Champs.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,